



Fédération Française de Basketball LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

30 cours de la Libération 38100 GRENOBLE

Tel 04 76 49 03 96 - Fax 04 76 49 66 52

E-mail : basket-alpes@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.ligue-alpes-basket.fr>

SAISON 2008-2009

C. R. J.
Section Discipline

| | | |
|----------------------------|--|----------------------|
| <u>DOSSIER N° 7</u> | Réunion du : 23 mars 2009 | PV N° 36 |
| | Rencontre : Entente Barby St Alban Basket c/ Bourg les Valence | n°74 |
| | Catégorie : PNM Poule A | Du : 31 janvier 2009 |

Motifs invoqués : Incident après match

Rapport produit par : les arbitres, chronométreur, marqueur, responsable de salle, entraîneurs A et B, capitaines A et B, Monsieur Yvan DIDA.

Examen quant au fond :

Vu les dispositions des Articles 602 à 609 du Règlement Officiel de la FFBB ;
Après examen des pièces du dossier.

- Attendu que les différents rapports reçus des arbitres et officiels de table de marques sont contradictoires
- Attendu que l'ensemble des autres rapports reçus n'apporte aucun élément concret à la Commission

Pour ces motifs,

La Commission Juridique

Section Discipline décide : Classement sans suite

Composition de la Commission : Mesdames GUIONNEAU Catherine et Messieurs ALESSANDRINI Emile, CROSETTO Georges, CUPER Gérard et GENOUD Christian.

Droits financiers à titre administratif : néant

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans les dix jours ouvrables à compter de la date de la notification de la décision, conformément aux dispositions des Articles n° 623 et suivants des Règlements Généraux de la FFBB.

NOTIFICATION ADRESSEE A : CD : SAVOIE - DROME ARDECHE

CLUBS : ENTENTE BARBY ST ALBAN

BOURG LES VALENCE BC